

* Sept E

Date de révision: 05.12.2012

8770024712

Version : 6 / CH

: MA-204

Date d'impression: 22.07.14

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

Sept E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

agents de blanchiment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Supplier

CHEMIE AG

Alte Tiefenastr. 4d

CH-3048 Worblaufen

No. de téléphone 031 / 921 44 88

No. Fax 031 / 921 54 79

Adresse email: info@chemieag.ch / www.chemieag.ch

Service émetteur / Hr. P. Gerster / Hr. R. Arnold Tel.: 031 / 921 44 88
téléphone**Fabricant:**

BÜFA Reinigungssysteme

GmbH & Co. KG

August-Hanken-Str. 30

26125 Oldenburg

No. de téléphone +49 441 9317 0

No. Fax +49 441 9317 100

Service émetteur / Department product safety / +49 441 9317 108

téléphone

Adresse email: produktsicherheit-rs@buefa.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Giftzentrale Göttingen: +49 551 19 240

Schweiz. Toxikologische Informationszentrum 044-251 66 66; 24-Stunden-Notfallnummer 145

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Xn, R22

Xi, R36/37

N, R50/53

R31

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE**Symboles de danger**

* **Sept E**

Date de révision: 05.12.2012

8770024712

Version : 6 / CH

: MA-204

Date d'impression: 22.07.14

Dangereux pour
l'environnement

Nocif

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.
 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Troclosène sodique, dihydrate

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

3. Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux****Troclosène sodique, dihydrate**

No. CAS	51580-86-0	No. EINECS	220-767-7
Concentration	>= 25	< 50	%
Xn, R22			
Xi, R36/37			
N, R50/53			
R31			

Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410
Acute Tox. 4	H302

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

* **Sept E**

Date de révision: 05.12.2012

8770024712

Version : 6 / CH

: MA-204

Date d'impression: 22.07.14

En cas de contact avec les yeux, rincer sous un fort courant d'eau ou à l'aide d'une solution oculaire.
Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information disponible

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Chlore (Cl₂); Oxyde d'azote (NO_x); Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éliminer les résidus d'incendie conformément à la réglementation.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussières. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de poussières. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker en commun avec: Acides

Classe de stockage
d'après TRGS 510

13

Des matières solides non combustibles

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible

* Sept E

Date de révision: 05.12.2012

8770024712

Version : 6 / CH

: MA-204

Date d'impression: 22.07.14

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Liste

Nous n'avons pas de connaissance de limites d'exposition nationales.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Protection respiratoire - Note

En cas de pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire. En cas de brève exposition, appareil filtrant, filtre P3

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques

Matériau approprié nitrile

Temps de pénétration 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection imperméable

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Poudre

Couleur blanc

Odeur Chlore

valeur pH

Valeur 8,00 à 9,00

Concentration/H₂O 1 %

Point d'éclair

Valeur > 100 °C

Densité

Valeur env. 1029 g/l

Hydrosolubilité

Remarque miscible

9.2. Autres informations

Masse volumique apparente

Valeur 900 à 1100 g/l

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction fortement exothermique avec les acides. Dégagement de chlore au contact des acides. Le produit réagit avec: Agents réducteurs

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité.

* Sept E

Date de révision: 05.12.2012

8770024712

Version : 6 / CH

: MA-204

Date d'impression: 22.07.14

10.5. Matières incompatibles

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.6. Produits de décomposition dangereux

produits de décomposition responsables du danger: Chlore

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale****Troclosène sodique, dihydrate**

Espèces	rat			
DL 50		1400		mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée**Troclosène sodique, dihydrate**

Espèces	lapin			
DL 50	>	2		g/kg

Toxicité aiguë par inhalation**Troclosène sodique, dihydrate**

Espèces	rat			
CL 50		877	à	950
Durée d'exposition		1	h	mg/l

Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut occasionner une irritation persistante des yeux.

sensibilisation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons****Troclosène sodique, dihydrate**

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50		0,37	ppm(V)
Durée d'exposition		96	h

Toxicité pour les daphnies

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les algues

Absence de données toxicologiques.

Toxicité pour les bactéries

* **Sept E**

Date de révision: 05.12.2012

8770024712

Version : 6 / CH

: MA-204

Date d'impression: 22.07.14

Absence de données toxicologiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU	3077
Désignation de la marchandise	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	Natriumdichlorisocyanuratdihydrat
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Code de restrictions en tunnels	E

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	3077
Désignation de la marchandise	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	Natriumdichlorisocyanuratdihydrat
Classe	9
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
EmS	F-A, S-F

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Composants (règlement (CE) no 648/2004)**COV**

COV (CH)	0	%
----------	---	---

* **Sept E**

Date de révision: 05.12.2012

8770024712

Version : 6 / CH

: MA-204

Date d'impression: 22.07.14

Remarque Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

16. Autres informations**phrases R de la rubrique 3**

- | | |
|-------|--|
| 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| 31 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. |
| 36/37 | Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. |
| 50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

mentions de danger H-de la rubrique 3

- | | |
|------|---|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

abréviations

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.